

Image not found or type unknown



vente d une maison en indivison

Par **korrigan**, le **29/01/2010** à **11:56**

bonjour,
pour faire suite à mon message du 28/01/2010 et si j'ai bien compris la réponse apportée, mon conjoint a le droit de réclamer une compensation financière suite à la vente de la maison pour le remboursement des travaux qu'il a investis. Si c'est le cas de quelle manière est calculée cette compensation? Merci d'avance de bien vouloir me répondre.
korrigan